

Le **lundi 23 mai 2016** à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 13 mai 2016 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

**Ordre du jour :**

- Compte rendu de la réunion du 19 avril 2016
- Rénovation intérieure du logement n°9 – Avenants au marché de travaux
- Eclairage public du parking de la salle Lancelot et ses abords
- Achat d'un nouveau véhicule utilitaire
- Proposition de la Poste d'aide à la dénomination des voies et à la numérotation
- Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols – Avenant n°1
- Proposition pour avis sur le partage du produit foncier bâti communal des zones communautaires
- Questions diverses

M. le Maire propose aux élus d'inscrire à l'ordre du jour la question supplémentaire suivante :

- Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

Etaient présents : MM. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, TALIGOT, CARRE, Mme PEU, M. BARON et Mme JEHAN

Absent : M. ROGER

Secrétaire de séance : M. GILBERT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 19 avril 2016, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

**RENOVATION INTERIEURE DU LOGEMENT N°9 – DEVIS SUPPLEMENTAIRES**

M. le Maire présente différents devis supplémentaires relatifs aux travaux de rénovation intérieure du logement n°9 et dont les lots ont été attribués par délibération n°11 du 29 février 2016 pour un montant total de 29 854,30 € H.T.

<b>Lots / Entreprises</b>	<b>Devis supplémentaires</b>
Couverture / Marsolier	Création d'une sortie VMC en toiture et suppression d'une sortie hotte : 475,65 € H.T.
Electricité ventilation chauffage / Atlantic ECS	Diverses prises dans chambres et salles de bain ; détecteurs de fumée : 529.36 € € H.T
Peinture / Coupé	Peintures cage d'escalier : 1 026.11 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces devis supplémentaires et autorise M. le Maire à les signer.

**ECLAIRAGE PUBLIC DU PARKING DE LA SALLE LANCELOT ET SES ABORDS**

M. le Maire présente les estimations sommaires du SDE 35 pour les travaux d'une part de rénovation de l'éclairage public en haut du cheminement piétons et d'autre part de l'extension de l'éclairage public au niveau du parking de la salle des fêtes.

	<b>Rénovation EP cheminement piétons</b>	<b>Extension EP parking</b>
Total projet HT	18 553.99 €	26 749.64 €
Taux SDE	50 %	40 %
Montant subvention	9 276.99 €	10 699.86 €
Participation à charge de la commune	9 277 €	16 049.78 €
<b>Total reste à charge</b>	<b>25 326.78 €</b>	

A l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe et autorise M. le Maire à solliciter le SDE pour une étude plus précise.

### **ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE UTILITAIRE**

M. le Maire signale que l'Express de la commune date de 1996 et nécessite de nombreux travaux de réparation.

Par conséquent, le conseil municipal décide d'acquérir un nouveau véhicule. Cependant, devant la complexité d'un achat d'occasion essence de type Kangoo, Berlingo, Partner et les opportunités éventuelles, le conseil municipal donne mandat à M. le Maire pour prospecter et acquérir un véhicule d'occasion, après avis de trois conseillers municipaux (MM. Perrier, Bryon, Taligot), dans des limites raisonnables (qualité/prix) aux alentours de 5 000 € au-delà desquelles il est plus intéressant d'acheter du neuf.

S'il n'est pas trouvé ce genre de véhicule, une étude comparative d'achat d'un véhicule neuf sera présentée au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

### **PROPOSITION DE LA POSTE D'AIDE A LA DENOMINATION DES VOIES ET A LA NUMEROTATION**

Afin de faciliter le repérage des maisons, en campagne notamment, par les différents services et la localisation sur les GPS, M. le Maire présente une offre de la Poste d'aide à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et propose de retenir l'option 1 à 1 758 € H.T. : prestation « clé en main » comprenant un audit, la dénomination et numérotation et la saisie dans le guichet adresse (cartographie et géolocalisation)

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et notamment la convention à intervenir.

### **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS - AVENANT N°1**

Cet avenant a pour but de reconduire la convention d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et de fixer les modalités de participation financière de la commune pour l'année.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la tarification est la suivante au réel des ETP consacrés à l'instruction des demandes d'urbanisme (base d'un PC simple à 65,00 €) pour les demandes suivantes :

	<b>ETP réel (base PC simple)</b>	<b>Tarif 2015</b>	<b>ETP réel (base PC simple à 65,00 €)</b>	<b>Tarif 2016</b>
PC simple	1	65,00 €	1	65,00 €
PC complexe : ERP, ABF	1	65,00 €	1,2	78,00 €
DP	0,7	45,50 €	0,7	45,50 €
PA	1,2	78,00 €	1,5	97,50 €
PD	0,8	52,00 €	0,4	26,00 €
Cub	0,4	26,00 €	0,8	52,00 €
AT	x	x	0,35	22,75 €

Cette tarification à l'acte tient compte de la prise en charge partielle par la communauté de communes.

Pour 2016, le montant de l'appel est de 637 €, calcul effectué sur le nombre de dossiers déposés en 2015. En fin d'exercice, une régularisation aura lieu au vu du volume et de la nature des actes effectivement traités.

L'avenant prévoit que la convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols ci-joint
- d'autoriser M. le Maire à le signer.

### **PROPOSITION POUR AVIS SUR LE PARTAGE DU PRODUIT FONCIER BATI COMMUNAL DES ZONES COMMUNAUTAIRES**

Fougères Communauté a relancé en avril dernier la réflexion (abordée en 2009 puis en 2013) sur le partage du produit foncier bâti communal des zones communautaires qui ont été exclusivement financées par le district ou Fougères Communauté.

Les communes concernées sont invitées à donner des propositions concernant les modalités d'un partage éventuel du produit foncier communal des zones. M. le Maire a transmis une note aux conseillers municipaux qui reprend :

- le montant du foncier bâti des zones collecté par les communes en 2012 et en 2015 et son évolution (commission des finances de Fougères Communauté du 21/04/2016)

- la position du conseil municipal de La Selle en Luitré en 2013 : pas d'opposition au reversement d'une partie de la TFB communale de la zone de l'Aumaillerie mais pas temps qu'il y aura le versement de la TFB du marché de l'Aumaillerie et si ce dernier venait à fermer, le reversement se ferait à compter de cette fermeture
- une proposition de M. le Maire pour avis du conseil municipal sur un partage du produit foncier bâti communal de la zone de l'Aumaillerie suite à la commission des finances de Fougères Communauté du 21/04/2016, à savoir :

Compte tenu de la cessation du marché aux bestiaux au 31/12/2016 et du reversement de la TFB communale correspondante à Fougères Communauté depuis 1990 ;

M. le Maire propose :

- de mettre en place une convention avec Fougères Communauté pour le reversement par la commune de La Selle en Luitré de 10% du produit foncier communal collectée sur la Zone de l'Aumaillerie et ceci à compter du 01/01/2017 sur la base de l'année n-1

Et à condition que :

- toutes les communes concernées fassent un effort de reversement à Fougères Communauté,
- de ne pas revenir sur le montant de l'attribution de compensation versé par Fougères Communauté à la commune depuis 2003.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition et charge M. le Maire de la transmettre à Fougères Communauté.

### **MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024**

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de La Selle en Luitré est attachée ;
- Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;
- Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;
- Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;
- Considérant que la commune de La Selle en Luitré souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré (11 voix pour, 2 abstentions):

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **SALLE LANCELOT - ETUDE POUR UNE CHAINE DE LAVAGE**

M. Taligot a visité les cuisines de la salle communale de Javené. Il est prévu d'autres visites.

#### **DIVERS AMENAGEMENTS EXTERIEURS AUX ABORDS DU PARKING DE LA GRANDE SALLE DES FETES - CHOIX DES ENTREPRISES**

Les travaux débuteront le 6 juin prochain. Les réunions de chantier sont prévues les jeudis à 9h00 à partir du 9 juin.

#### **DEVIATION DE LA RN 12**

Un fascicule d'information concernant l'avancement des études a été déposé dans les boîtes à lettre. La prochaine réunion du comité de suivi a lieu le 23 juin prochain.